



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION PIÉTONNE

N° : PA 2024- 004
Date : 10 JAN. 2024
Mis en Ligne le : 10 JAN. 2024

Objet : Fermeture du pont de la Cadière
Lieu : Fontblanche
Durée : jusqu'au 10 mars 2024
N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment les articles L2212-1 et suivants, lui conférant des pouvoirs généraux en matière de police ;
Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière ;
Considérant que le pont de la Cadière présente un état de dégradation le rendant impraticable ;
Considérant qu'il convient de procéder à des réparations avant la réouverture de l'ouvrage à la circulation des piétons ;

ARRÊTE

Article 1

Le pont de la Cadière situé dans le domaine de Fontblanche (plan en annexe) est fermé à la circulation piétonne jusqu'au 10 mars 2024.

Article 2

La direction de la Voirie, Réseaux, Circulation est chargée d'afficher un exemplaire du présent arrêté sur le site et mettre en place la signalisation relative à la fermeture du pont.

Article 3

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L 2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Services de la Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Directrice des Affaires Culturelles et du Patrimoine,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Loïc GACHON
Maire de Vitrolles



Annexe

